

<http://clg-voltaire-saint-florent-sur-cher.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article824>



"Devoirs Faits" : le dispositif démarre !

- 07 - Espace parents -



Date de mise en ligne : lundi 13 novembre 2017

Copyright © Collège VOLTAIRE de Saint-Florent-sur-Cher - Tous droits

réservés

"Devoirs Faits" : le dispositif démarre !

A partir du lundi 13 septembre, un temps d'étude accompagnée pour réaliser les devoirs sera proposé aux 205 collégiens volontaires du collège Voltaire.

Chaque enfant pourra ainsi travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

"Devoirs faits" est également un moment privilégié pour l'apprentissage de l'autonomie : il s'agit pour l'élève de questionner les démarches proposées, d'interroger ses propres méthodes, de mettre à l'essai ce qu'il a compris, de réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

En cela, la mesure Devoirs faits contribue à la réduction des inégalités d'accès au savoir.

Devoirs faits n'est pas un cours supplémentaire, mais bien un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe. Si un élève a des difficultés de compréhension, c'est l'occasion de revenir sur ce qui n'a pas été compris ou maîtrisé.

Attention cependant : Les heures proposées par le dispositif ne suffisent pas toujours à ce que l'ensemble du travail personnel de l'élève soit réalisé.

L'articulation entre Devoirs faits et le temps d'approfondissement, de lecture à la maison, est pensée. L'élève part chez lui en sachant ce qu'il lui reste à réaliser.